

Paris, le

17 SEP. 2026

Madame la Présidente,

Tourbières, prairies humides, marais, estuaires, mares, lagunes, mangroves, etc. : les milieux humides sont un support majeur de biodiversité et jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, son épuration et la prévention des crues. Ils stockent d'importantes quantités de carbone contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et permettent de s'adapter à ses conséquences. Ils forment aussi des paysages et cadres de vie uniques, supports d'identités humaines et territoriales singulières.

Afin de les protéger, de les restaurer et de les gérer, un nouveau Plan national milieux humides (PNMH) doit succéder au 4^{ème} PNMH (2022-2026), déclinaison de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) et particulièrement de sa mesure 25 « Restaurer les zones humides ». Ce PNMH devra être cohérent avec le plan national de restauration de la nature (PNRN) que les autorités françaises présenteront à la Commission européenne au mois de septembre 2026, mais aussi avec le plan Eau présenté en 2023, le 2nd Plan d'action national de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) publié à l'été 2026, le plan national pollinisateurs, ou encore le plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles ».

Dans le prolongement de votre avis « Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir », adopté en janvier 2025, qui a contribué à l'élaboration du PNRN, je souhaite solliciter le Conseil économique, social et environnemental afin d'éclairer le Gouvernement sur les enjeux et les leviers de préservation, de restauration et de gestion durable des milieux humides.

La richesse de la représentation des acteurs de la société civile organisée au sein du CESE permettra d'apporter une analyse des compromis susceptibles d'être recherchés entre les différentes parties prenantes concernées, qu'il s'agisse des entreprises, des salariés, des associations de protection de la nature, des usagers, des propriétaires fonciers ou encore des collectivités territoriales. Ces travaux viendront utilement compléter ceux conduits par d'autres instances consultatives compétentes, notamment le Conseil national de la biodiversité et le Comité national de l'eau.

Madame Claire Thoury
Présidente du Conseil économique, social et environnemental
Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris cedex 16

Afin d'alimenter les réflexions et travaux engagés par le Gouvernement pour la préparation du futur Plan national milieux humides, le CESE pourra plus particulièrement traiter les questions suivantes :

- Le rôle des milieux humides dans la régulation quantitative et qualitative de la ressource en eau, dans le grand cycle de l'eau, afin de **prévenir les tensions et conflits d'usages de l'eau** ;
- Les conditions de prise en compte effective des objectifs de préservation et de restauration des milieux humides dans les politiques d'aménagement du territoire, d'agriculture et d'urbanisme et de prévention des risques, afin d'assurer la **cohérence entre les différentes politiques publiques sectorielles**.
- Le rôle des milieux humides dans le maintien et la restauration des continuités écologiques et hydrologiques à l'échelle des bassins versants pour **renforcer la résilience des territoires face au changement climatique**.
- La **gouvernance du PNMH** et l'articulation des échelles nationales et locales dans le cadre de la SNB, et notamment la place des acteurs publics (régions – planification territoriale, cheffes de file biodiversité et financement de la restauration, agences de l'eau – expertise et financement, EPCI et communes) ;
- Les **freins et conditions de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs publics et privés** pour soutenir les pratiques en faveur des milieux humides et notamment la valorisation des milieux humides agricoles et forestiers (mares, prairies, tourbières, ripisylves) ;
- Les leviers de **mobilisation des outils financiers et fonciers** ;
- Un **récit positif qui permettrait de valoriser les bénéfices concrets** que la protection/restauration des milieux humides apportera, notamment à la santé, à la réduction des risques, à l'adaptation au changement climatique, et à la résilience des activités économiques dépendantes du milieu naturel ;
- Les **enjeux spécifiques aux outre-mer** (restauration des mangroves, assainissement, déchets, etc.).

Pour mener ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des administrations concernées, en particulier les services du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, ainsi que sur les agences et opérateurs de l'État compétents dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement des territoires.

Je souhaite recueillir l'avis de votre conseil dans la mesure du possible en janvier 2027, afin qu'il puisse utilement contribuer à l'élaboration du futur Plan national milieux humides.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

Sébastien LECORNU

